

Mairie de Dompierre-sur-Veyle

1 Place du Village

01240 Dompierre-sur-Veyle

Tél. 04 74 30 31 81

Fax 04 74 30 36 61

Mail : mairie@dompierre-sur-veyle.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 M14

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2018.

Il a été voté le 27 mars 2019 par le Conseil Municipal.

Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat.

a. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1) Les recettes

	Montant en € par habitant
Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB) et l'attribution de compensation de la communauté d'agglomération	355
Les dotations et participations de l'Etat (dont la Dotation Globale de Fonctionnement)	167
Les produits courants (location, baux, revenus des services publics)	32

2) Les dépenses

	Commune	Montant en € par habitant pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...)	155	189	205	203
Les charges de personnel (salaires et charges sociales)	155	235	268	270
Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus)	102	104	109	108
Les charges financières (intérêts des emprunts)	61	19	21	17

3) La capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement du capital de la dette, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par la différence entre les produits réels (hors produits de cession des immobilisations) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

La CAF brute est en priorité affectée au remboursement du capital de la dette, la CAF nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après le remboursement du capital de la dette. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement sans avoir recours à un nouvel emprunt.

Produits réels fonctionnement	Charges réelles fonctionnement	CAF BRUTE	Remboursement des dettes en capital	CAF NETTE
662 085	567 816	94 275	87 462	6 813

4) Les dépenses et recettes

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses à caractère général	185 380.97	Produits exceptionnels	985.36
Dépenses de personnel	185 788.12	Recettes des services	8 426.17
Dépenses de gestion courante	124 354.77	Impôts et taxes	425 152.4
Dépenses financières	73 771.16	Dotations et participations	199 228.14
Charges exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante (loyers et charges)	29 777.68
Total dépenses réelles	569 295.02	Total recettes réelles	663 569.75
Dotation aux amortissements	4 008.87		
Total général	573 303.89	Total général	663 569.75

5) La fiscalité

Les taux des impôts locaux en 2018 sont sans augmentation vis-à-vis de 2016.

- ❖ Taxe d'habitation : 13.00 %
- ❖ Taxe foncière sur le bâti : 14.68 %
- ❖ Taxe foncière sur le non bâti : 43.70 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 357 277 € et le montant des allocations compensatrices pour les dégrèvements accordés par l'Etat à 21 886 €.

6) Les dotations de l'État.

Les dotations de l'État s'élèvent à 147 140 €.

b. La section d'investissement

1. Le financement des investissements

- ✓ Le financement disponible

Il représente le total des ressources (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose de :

- La CAF nette
- Les subventions et dotations d'investissement
- Les cessions d'actif
- ✓ Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes...).

Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

2. Les opérations d'investissement

Dépenses directes d'équipement : 74 007.

Remboursement lié aux emprunts : 87 461

Par habitant	Commune	Département	Région	National
Dépenses d'équipement	62	294	351	306
Remboursement lié aux emprunts	73	91	81	69

3. Les dépenses et les recettes

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement emprunts	87 461.71	FCTVA	19 784.00
Site internet	4 600.00	Taxe Aménagement	11 420.63
Achat terrains	1 972.00	Amortissements	4 008.87
Colombarium cimetière	12 480.00	Excédent de fonctionnement	24 227.63
Bâtiments publics	13 201.05	Subvention de CA3B	27 514.77
Aménagement constructions	16 402.20	Garantie d'emprunt	24 702.92
Réseau de voirie	5 616.65		
Autres réseaux	8 922.57		
Installations de voirie	5 436.78	Autre subvention	4 671.76
Autre matériel et outillage	5 375.96		
Garantie d'emprunt	24 702.92	(Excédent reporté pour info	207 979.37)
Total général	186 171.84	Total général	116 330.58

4. Les principaux projets

- ❖ Colombarium
- ❖ Restauration des façades de la mairie et de la salle polyvalente
- ❖ Réseau d'eaux pluviales au Mas Vernon
- ❖ Nouveau site internet
- ❖ Modification du Plan Local d'Urbanisme
- ❖ Travaux sur le réseau routier
- ❖ Mise aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente et des WC publics
- ❖ Extinction partielle de l'éclairage public
- ❖ Aménagement du plan d'eau

I. L'état de la dette

L'encours de la dette représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit au cours de chaque exercice par une annuité en capital.

- ❖ Encours au 1^{er} janvier 2018 : 1 919 419.40 €
- ❖ Le remboursement du capital des emprunts en cours représente 87 461.69 €
- ❖ Encours au 31 décembre 2018 : 1 831 958 €
- ❖ Le détail des prêts en cours :

Objet	Organisme	Dette au 1 ^{er} janvier	Capital	Intérêts	Annuité
Divers	CLF	5 401.16	5 401.16	303.02	5 704.18
Ecole	CRCA	416 440.00	15 420.00	18 493.41	33 913.41
Ecole	CRCA	946 120.00	35 030.00	45 085.24	80 115.24
Restructuration voirie	CDC	528 000.00	24 000.00	10 560.00	34 560.00
Eglise	CDC	23 458.24	7 610.53	638.06	8 248.59

Nota : pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des budgets.

Fait à Dompierre sur Veyle
Le 27 mars 2019

Le Maire, Jean BÉRARD

